

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Sandra BROGNET, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Aurore WALEMME, ~~Gabrielle PIERART~~, Laurent SAUVAGE, ~~Annie DUVETTE~~, ~~Typhaine MAILLARD~~, Sylvie MOLITOR

Absents excusés :

Gabrielle PIERART a donné procuration à Angélique DUCHESNE

Typhaine MAILLARD a donné procuration à Franck HUGOT

Annie DUVETTE

Date de convocation : 16 septembre 2024 - **Date d'affichage :** 16 septembre 2024

Nombre de membres afférents au conseil : 10 - **Membres présents :** 7

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Secrétaire de séance : Franck HUGOT

OBJET : CHOIX DU FUTUR BOULANGER

Madame la Présidente explique aux membres du conseil d'administration que suite à la réunion du 26 avril 2024 3 candidats avaient été convoqués pour un entretien plus approfondi et une dégustation de pain, pâtisseries et viennoiseries.

Madame la Présidente a invité Monsieur Dylan TISON à l'assemblée afin qu'il puisse faire un retour de l'entretien et de présenter son projet. Il explique ce qu'il a amené comme échantillon (baguette, brioche, pain au levain avec différentes farines, pain au lait, pain au comté bière et lard, éclairs café vanille et chocolat, moka, paris-brest et 2 créations fraisier chocolat blanc et mojito...). Chaque produit amené a obtenu un réel succès auprès du jury, Mr Dylan TISON a de nouveau prouvé sa motivation mais aussi sa créativité et le jury a décidé de retenir sa candidature.

Madame la Présidente propose donc aux membres de retenir sa candidature pour la reprise de la future boulangerie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET